

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE DENNEVILLE

## REUNION du 12 MAI 2015

Convocation du 05 mai 2015

Séance : ordinaire

Heure : vingt heures trente minutes

**Présents :** MM. HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, SAVARY Nicole, LEMONNIER Gilbert, LEGALLAIS Valérie, QUENTIN Simon, MAUDUIT Karine, FERRARY Claire, GILLES Frédéric, RIOULT Céline, HEURTEVENT Mickaël et LAISNE Alain.

**Excusés :** MM. LEVALLOIS Nathalie et JEAN Alain

**Secrétaire de séance :** Mme RIOULT Céline



Mme le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant la séance précédente. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2015.

### **I. Subventions 2015 :**

Mme le Maire propose de réviser légèrement à la baisse l'ensemble des subventions par rapport aux années précédentes et d'égaliser les montants alloués. Des subventions supplémentaires pourront être attribuées dans le cadre de demandes particulières.

Après délibération, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2015 :

- Croix Rouge – délégation de La Haye du Puits	100 €
- Chorale « Entre la Douve et l' Ay »	100 €
- Association Parents d'Elèves Denneville	200 €
- Association Anciens Combattants Denneville	200 €
- Club des Aînés	200 €
- Société de Chasse de Denneville	200 €
- Association Loisirs & Fêtes de Denneville	200 €
- Amicale Saint-Héliér	200 €
- Amicale Denneville/Dennweiler	200 €
- « Bouge avec Léo »	200 €
- Coopérative Scolaire Ecole Publique de Denneville	2 200 €
- Den'Voiles	200 €
- Le Réveil de Portbail	100 €
- Les Cadets – Sapeurs-Pompiers Portbail	100 €
- Judo Club de Barneville-Carteret	100 €
- JADSR	200 €
- District de Football de la Manche	100 €

### **II. Acceptation d'un Don :**

Mme le Maire fait part de la décision de Mme Lucette Adrienne HERICHER, veuve de M. Jacques André RUBIO de TERAN, demeurant à DENNEVILLE (50580) 11 rue Piquot, de faire une donation à notre commune d'une somme d'un montant de 40 000,00 € (quarante mille euros) dans les conditions suivantes : entretien des deux caveaux de la famille RUBIO de TÉLAN, enregistrés sous les numéros 131 et 132, sis cimetière rue des Carreaux - DENNEVILLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide d'accepter ce don dans les conditions suivantes : entretien des deux caveaux de la famille RUBIO de TÉLAN, enregistrés sous les numéros 131 et 132, sis cimetière rue des Carreaux – DENNEVILLE pour une durée de 30 ans.
- Donne délégation à Mme le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 12 mai 2015

### **III. Travaux logement APC : Choix des prestataires**

Vu la décision du Conseil Municipal en date du 14 avril 2015 d'engager des travaux de restauration de l'appartement situé au-dessus de l'Agence Postale, M. LECOURT indique que la commission « Travaux Bâtiments Communaux » s'est réunie le 11 mai dernier afin de finaliser l'étude des devis (chaque poste ayant fait l'objet de concertation de deux artisans) et propose de retenir les prestataires suivants :

- Electricité : Entreprise FAUVEL-DUGOUSSET pour un montant de 3 034.24 € TTC (mise aux normes tableau électrique / prises de courant / installation VMC)
- Peinture : Entreprise Alex ADAM pour un montant de 13 032.86 € TTC (Sols / plafonds / murs / boiseries et radiateurs)
- Cloisons/Plafonds/Isolation : Entreprise Pierre CHOLLET pour un montant de 13 781.89 € TTC (début de chantier mi-juin 2015)
- Reste à chiffrer en plomberie : remplacement d'un toilette et évier

M. LECOURT signale qu'une aide de la part de Total Gaz (prestataire de service du logement) d'environ 1 200,00 € pourrait être perçue dans le cadre des travaux respectant les normes d'isolation thermique.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 abstention, donne son accord sur les devis présentés et retenus par la commission.

### **IV. Signalétiques :**

M. LAISNE rapporte que la commission *Développement économique/Commerces & Artisanat* s'est réunie afin d'étudier la mise en place d'une signalétique globale sur la commune en vue d'indiquer les principaux locaux administratifs, commerciaux et touristiques.

Il est proposé les aménagements suivants :

1/ Secteur Bourg : Pose de panneaux indicateurs (avec option de mentionner le nom de la rue)

- Rue de Varreville : Epicerie/Bar et Hangar communal
- Rue des Kerdes et rue du Breuil : Salle St-Héliier / Faïencerie / APC / sanitaires
- Rue des Carreaux : Boulangerie / Cimetière
- La Grand Rue : Mairie / Ecole

2/ Secteur Plage : Pose de panneaux indicateurs (avec option de mentionner le nom de la rue)

- Intersection rue Saint-Yves et rue de la Mer : Commerces / OT / Médiathèque / Camping / Hôtel des Pins.
- Intersection rue André Pelca et rue de la Mer : Chapelle / Camping / Tennis / Aire de jeux
- Intersection rue de la Gamburie et rue André Pelca : Tennis / Camping

Deux devis sont présentés :

- Société LEROUX (50580 Saint-Lô d'Ourville) : coût de la latte alu, largeur 100mm : 52€ HT
- Société PROXIBUB (56850 Caudan) : coût de la latte alu, largeur 150mm : 51€ HT

Après concertation avec les commerçants, il est convenu qu'à la commande initiale, la commune financerait les poteaux et les lattes correspondant à l'indication des bâtiments communaux et les commerçants intéressés financeraient directement auprès du fournisseur l'achat de leur latte fixé au coût moyen de 100.00 € TTC, leur permettant ainsi de récupérer la TVA et de participer au coût global de l'équipement.

Ultérieurement le coût de l'achat d'une latte sera directement versé à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis de la société PROXIBUB pour un montant de 2 554.80 € TTC sur la base du descriptif exposé.

La Commission se réunira à nouveau afin de finaliser le choix des couleurs et caligraphie.

### **V. Aires de Jeux (plage + école) : maintenance**

Mme le Maire présente un devis établi par la société MTE Loisirs pour la maintenance et l'entretien d'aires de jeux.

Mme le Maire rappelle que cette maintenance requiert une habilitation spéciale non détenue par l'agent technique communal.

La proposition, concernant les aires de jeux de la plage et de l'école, comprend : montant TTC 720.00 €/an

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 12 mai 2015

- La vérification de l'état général (2 passage annuels)
- Le contrôle des systèmes d'ancrage et stabilité des équipements / niveau d'usure
- Le nettoyage de l'équipement / sols de réception en caoutchouc et abords des jeux
- La restitution de la prestation sur document précisant la conformité de chaque équipement à présenter aux autorités compétentes le cas échéant.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Tous travaux de réparation nécessaires (éléments défectueux ...) feront l'objet de devis traités à part.

### **VI. Étude de faisabilité locaux administratifs centre bourg :**

Mme le Maire rappelle que le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) est fixé au 26 septembre 2015. Mme le Maire propose qu'une étude de faisabilité soit réalisée pour l'aménagement de l'ancienne boulangerie. Un devis, établi par la société RC2M, est présenté pour un montant de 2 280,00 € TTC comprenant :

- un relevé des cotes de l'existant
- mise au net de l'ancien bâtiment après relevé et établissement des plans du projet
- étude de faisabilité pour une optimisation de la surface existante afin de permettre une implantation de locaux pour création d'un local administratif (salle de réunion, secrétariat, salle d'attente, WC 0et divers) compris estimation des travaux à réaliser.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ce devis.

### **VII. Aménagements divers de voirie :**

#### 1/ Voirie Rue Bâton + calvaire :

Mme le Maire signale que l'entreprise LAROZE interviendra à nouveau au niveau de ces deux voies pour réfection partielle des parties endommagées à titre gracieux.

Parallèlement, Mme le Maire présente un devis de l'entreprise, d'un montant de 301.20 € TTC, pour la réalisation d'une tranchée drainante rue Bâton en vue d'assécher la route pour une meilleure tenue du revêtement dans le futur. Le Conseil Municipal accepte le devis.

#### 2/ Parking entrée Château du Breuil :

M. LANGLOIS présente un devis de l'entreprise LAROZE pour l'empierrement du parking, représentant une surface d'environ 2 000 m<sup>2</sup>, pour un montant de 20 160.00 € TTC correspondant :

- Empierrement en TV 0.12 sur 20 cm d'épaisseur
- Couche de finition en TV 0.30 sur 10 cm d'épaisseur

Une deuxième proposition est présentée : Achat de fourniture

- Empierrement en précriblage 0.60 sur 10cm d'épaisseur pour un montant de 2 753.28 € TTC
- Couche de finition en TV 0.31/5 sur 20 cm d'épaisseur pour un montant de 5 172.48 € TTC
- intervention de l'entreprise Cuquemel pour nivelage et compactage : estimation environ 1 000.00 € TTC

Après étude, le Conseil Municipal retient la deuxième proposition.

#### 3/ Emplacement devant l'Office du Tourisme à la plage :

M. LANGLOIS signale que les raccordements des locaux commerciaux/médiathèque et OT au tout-à-l'égout ont été réalisés par l'entreprise GOSSELIN au cours du printemps. Suite à ces travaux le parterre resté en herbe situé devant l'OT, servant jusque-là de zone d'épandage, n'a plus lieu d'être.

Cet espace pourrait être réaménagé en parking (6 places dont 1 pour handicapé).

Un premier devis de l'entreprise LAROZE est présenté pour un montant de 11 222.40 € TTC.

M. LANGLOIS indique que d'autres propositions sont en attente de réception.

#### 4/ Aménagement voiries – secteur plage :

Après étude par la commission *Travaux & Voirie* et approbation de la Direction des Routes, M. LANGLOIS propose les aménagements suivants :

- Pose d'un coussin berlinois sur la rue de la Mer à hauteur de la résidence des Ecréhou : coût estimatif 1 800.00 €

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

*Suite de la réunion du 12 mai 2015*

- Aménagement d'un STOP sur la rue de la Mer, en direction de la plage, à l'angle de la rue du Bois de Sapins : coût estimatif 235.00 €
- Aménagement d'un passage surélevé sur la rue André Pelca au niveau de l'aire de jeux : coût estimatif 1 100.00 €
- Aménagement d'un STOP sur la rue André Pelca, dans les deux sens, au niveau de l'intersection de la rue de la Gamburie : coût estimatif 470.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ces aménagements.

Parallèlement, les conseillers demandent qu'une étude soit faite dans le futur pour la pose de ralentisseurs sur l'axe de la Grand Rue aux abords de l'école.

### 5/ Entretien des talus :

M. LANGLOIS expose deux devis des entreprises DOGUET et QUENAULT pour l'entretien des talus de certaines chasses et des axes principaux rues Hameau es Gros / Gamburie / Mare et Lilas.

Après délibération, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise QUENAULT au coût de 170€/Km aller et retour. Intervention programmée début juin.

Le broyage des accotements reste à la charge de l'agent technique communal.

### **VIII. Ecole : achat photocopieur**

Mme le Maire indique la nécessité de remplacer le photocopieur de l'école. Elle présente deux devis établis par la société DALTONER, assurant actuellement la maintenance :

1/ Modèle CANON : format A4 et A3 / Noir et Blanc pour un montant de 1 908.00 € TTC.

2/ Modèle CANON : format A4 uniquement / Noir et Blanc pour un montant de 828.00 € TTC.

Après étude, le Conseil Municipal retient le deuxième devis.

Les documents nécessitant des tirages en format A3 seront reproduits en mairie.

### **IX. Église : Restauration du vitrail**

Mme le Maire explique la nécessité de restaurer la rosace de l'église, dont le pourtour se désagrège et ne fait plus étanchéité avec le mur, et présente un devis établi par les ateliers HELMBOLD, spécialisés dans ces travaux.

Cette proposition, pour un montant de 1 534.80 € TTC, comprend :

- La dépose, la restauration, la ferronnerie et la repose du vitrail

Après étude, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **X. Aire de Jeux de la plage : réfection clôture**

Mme le Maire présente plusieurs devis, établis par l'entreprise Clôtures du Cotentin (Valognes), pour réfection de tout ou partie de la clôture de l'aire de jeux de la plage.

Après examen des différentes propositions, le Conseil Municipal donne son accord pour un montant de 2 046,00 € TTC pour les travaux suivants :

- côté chapelle : remplacement du grillage sur une longueur de 26,40 m et hauteur 1,03 m : fourniture d'un treillis soudé sur poteaux à encoches le tout galvanisé et plastifié vert (compris le remplacement des deux poteaux du portillon par des poteaux métalliques, galvanisés et plastifiés vert),
- côté rue André Pelca : remplacement du grillage sur une longueur de 15 m et hauteur de 1,20 m: après dépose du grillage et taille de la haie, fourniture et pose sur les poteaux béton existants d'un grillage soudé galvanisé et plastifié vert.

### **XI : Chemins de randonnées : PDIPR**

Mme le Maire rappelle que dans le cadre de la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, le Département favorise le développement maîtrisé des sports de nature et doit, à ce titre, élaborer un plan départemental des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI), qui inclut le PDIPR, conformément à l'article L. 311-3 du code du sport ;

Après avoir délibéré, et considérant l'intérêt que représente la pratique de la promenade ou de la randonnée non-motorisée, le Conseil Municipal :

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

*Suite de la réunion du 12 mai 2015*

- confirme les caractéristiques des itinéraires précédemment inscrits au PDIPR sur le territoire de sa commune ;
- demande au Département l'inscription de la voie départementale n° 132 ;
- demande la désinscription du chemin rural non reconnu dit « Chasse des Marsons » débutant rue des Kerdes ;
- s'engage à informer préalablement le Département dans le cas d'aliénation ou de suppression du/des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée et de qualité équivalente ;
- autorise le balisage par les organismes initiateurs des itinéraires ;
- autorise Mme le Maire à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription ;
- s'engage à conserver ou faire conserver le caractère physique, public et ouvert (à la libre circulation non motorisée) par un entretien régulier (2 fois par an minimum).

### **XII : Questions diverses**

- **Permis de construire PC 050 160 13 Q0001** : Mme le Maire rapporte que la cour Administrative de Caen a rendu un jugement en date du 26 février 2015 annulant partiellement l'arrêté du 30 mai 2013, en tant qu'il autorise une couverture en bac acier et un enduit du mur Ouest dont la teinte n'est pas définie. Les pétitionnaires devront déposer une demande de permis modifiant ces éléments. La commune de Denneville est condamnée à verser à M. et Mme GIBAUD la somme de 1 500.00 € au titre de leurs frais de justice. Mme le Maire précise que ces frais sont pris en charge par l'assurance de la commune.
- **Association Fleurissement de la Côte des Isles** : Mme SAVARY confirme que l'association a été dissoute. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la création d'une commission « fleurissement communal » avec reprise du cahier des charges de l'association Fleurissement de la Côte des Isles comme base de règlement. Une proposition sera faite à la commune de Saint-Lô d'Ourville pour être jury extérieur.
- **P.L.U.** : Mme le Maire fait part de la réunion qui se déroulera le 18 juin 2015 à 10h00 avec les personnes publiques et associées afin de leur présenter le projet du P.L.U. avant arrêt. Une réunion publique d'information aura lieu le lundi 3 août 2015 à la salle Saint-Héliér.

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 23h30*